

Berne, le 20 juin 2013
Jean-Pierre Danthine

Remarques introductives de Jean-Pierre Danthine

Comme l'a expliqué mon collègue Thomas Jordan, l'environnement du secteur bancaire suisse reste fragile. Dans l'exposé que je vais vous présenter, j'aimerais me pencher sur la situation des banques suisses sous l'angle de la stabilité financière. J'examinerai d'abord les grandes banques, après quoi j'aborderai les banques axées sur le marché intérieur.

Renforcement de la résilience des grandes banques

En 2012, les deux grandes banques suisses ont notablement amélioré leur situation en matière de fonds propres. Elles ont nettement accru leurs fonds propres pondérés en fonction des risques et, sur ce plan, se situent maintenant dans la zone supérieure au niveau international. L'accroissement des fonds propres a par ailleurs permis au Credit Suisse d'améliorer fortement son *leverage ratio*. Si on prend uniquement en compte les fonds propres pouvant absorber des pertes, qui correspondent à la somme des fonds propres de base durs et des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé, le *leverage ratio* est à peu près au même niveau pour les deux banques.

En raison des risques persistants qui caractérisent l'environnement actuel et au vu des pertes enregistrées lors de la récente crise, la Banque nationale estime cependant que le *leverage ratio* reste faible pour les deux établissements. Des études comparatives concluent en outre qu'UBS et le Credit Suisse présentent un *leverage ratio* qui demeure inférieur à la moyenne internationale.

Les plans annoncés par les deux grandes banques en ce qui concerne leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres tablent sur une nouvelle amélioration de leur situation en matière de fonds propres: les deux établissements indiquent qu'en ce qui concerne leurs fonds propres pouvant absorber des pertes, ils devraient satisfaire dès fin 2014 à l'exigence d'un ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques de 13%, exigence qui ne sera applicable qu'à partir de 2019. Les mesures présentées dans ces plans entraîneront en outre une amélioration substantielle du *leverage ratio* d'ici fin 2014. La Banque nationale reconnaît

Conférence de presse

les progrès accomplis et recommande aux deux banques de mettre en œuvre leurs plans de manière systématique, afin de poursuivre l'amélioration de leur résilience et notamment d'augmenter leur *leverage ratio*. Le relèvement du *leverage ratio* est d'autant plus crucial que cette variable acquiert une importance de plus en plus grande pour mesurer la résilience.

Crédibilité de l'approche des notations internes pour calculer le montant des actifs pondérés en fonction des risques

Les actifs pondérés en fonction des risques ont un rôle essentiel dans la détermination des exigences en matière de fonds propres d'une banque. Pour calculer le montant de ces actifs, on associe une pondération-risque à chacun des postes du bilan et hors bilan. Plus le risque est élevé, plus la pondération est élevée. Puis, on additionne tous les postes pondérés en fonction des risques. Le total correspond aux actifs pondérés en fonction des risques. Les fonds propres exigés, quant à eux, sont exprimés en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques. Les pondérations peuvent être calculées selon deux méthodes: l'approche standard et l'approche des notations internes. L'approche standard consiste à associer des pondérations à des classes génériques d'actifs. L'approche des notations internes, quant à elle, vise à déterminer les pondérations-risques de différents postes à l'aide des modèles internes des banques.

Les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale mettent de plus en plus en doute l'approche des notations internes. Il est généralement reconnu qu'en principe, l'approche basée sur les modèles internes permet de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard. Il n'en reste pas moins que les modèles internes aux banques sont très complexes et tant le modèle choisi que les paramètres pris en compte peuvent différer fortement d'une banque à l'autre. Des banques présentant une structure d'actifs comparable peuvent ainsi être soumises à des exigences différentes en matière de fonds propres. Cela rend plus difficiles l'évaluation de la résilience d'une banque et les comparaisons entre banques.

Il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie des différences entre les deux approches, afin de renforcer l'utilité et la fiabilité de l'approche des notations internes. L'approche standard n'est certes pas parfaite. Mais comme elle ne dépend pas des hypothèses utilisées dans les modèles des banques, elle donne aux acteurs du marché un indicateur supplémentaire pour mieux évaluer tant le niveau que l'évolution des actifs pondérés en fonction des risques calculés sur la base des modèles internes. Les différences constatées entre les deux approches doivent pouvoir être expliquées clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse montre qu'il n'existe pas de différences majeures inexplicables, cela devrait renforcer la confiance du marché dans l'approche des notations internes. Dans le cas contraire, il faudrait examiner les mesures à prendre. Une mesure envisageable serait l'introduction de pondérations-risques minimales pour certains actifs dans l'approche des notations internes. Cela a été mis en œuvre, par exemple, pour les banques aux Etats-Unis. Une autre mesure serait l'utilisation de multiplicateurs appliqués aux pondérations-risques de l'approche des notations internes, comme la FINMA l'a déjà fait pour une partie des prêts

Conférence de presse

hypothécaires. Avec le soutien de la Banque nationale, la FINMA a lancé des travaux visant à examiner les éventuelles différences entre les deux approches.

Dans ce contexte, la Banque nationale recommande aux grandes banques d'augmenter la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Pour ce faire, il est notamment souhaitable que les deux établissements rendent publics leur mesure du risque global et le montant de leurs actifs pondérés en fonction des risques calculé également au moyen de l'approche standard. Cela contribuera à accroître la transparence et, partant, permettra de rendre plus compréhensible l'évolution des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche des notations internes et donc d'augmenter la crédibilité de cette approche.

Banques axées sur le marché intérieur: résilience et politique en matière d'octroi de crédits

J'en viens à présent à la situation des banques axées sur le marché intérieur.

Les risques auxquels celles-ci sont exposées sont étroitement liés à la situation et à la dynamique des marchés hypothécaire et immobilier.

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, des déséquilibres sont apparus sur ces marchés. D'un côté, le rapport entre le volume des prêts hypothécaires et le produit intérieur brut a atteint un niveau historiquement très élevé. De l'autre, la croissance des prix de l'immobilier ces dernières années a été supérieure à ce qui peut être expliqué par les fondamentaux de l'économie. Des mesures de réduction des risques sur le marché hypothécaire ont en conséquence été annoncées en Suisse dès juin 2012, avec la révision des directives d'autoréglementation des banques et le durcissement des exigences applicables en matière de fonds propres pour les prêts hypothécaires. Les déséquilibres ont pourtant continué de se creuser au deuxième semestre 2012. Aussi le Conseil fédéral a-t-il décidé, en février 2013, d'activer le volant anticyclique de fonds propres à la demande de la Banque nationale.

Eu égard aux risques actuels, on peut se féliciter du fait que la dotation en fonds propres des banques axées sur le marché intérieur est nettement supérieure aux exigences réglementaires. Par rapport à l'année dernière, ces banques ont même légèrement amélioré leur dotation en fonds propres et la plupart satisfont déjà aux exigences de la FINMA, qui vont plus loin que celles de Bâle III.

Cela dit, il est possible que les ratios de fonds propres réglementaires de ces banques conduisent à surestimer leur résilience. Les exigences en matière de fonds propres ne tiennent notamment pas compte des risques sur le marché immobilier ou ne le font que partiellement. De plus, elles n'intègrent complètement ni le risque de taux d'intérêt ni la faible diversification de ces banques, dont l'activité est prioritairement orientée vers le marché hypothécaire suisse.

Or ces aspects revêtent actuellement une importance particulière, et ce pour trois raisons. D'abord, comme je l'ai mentionné, les déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier ont continué de s'accroître depuis juin 2012. Ensuite, malgré une baisse du taux

Conférence de presse

de croissance, le volume des prêts hypothécaires accordés par ces banques a de nouveau fortement progressé, de l'ordre de 5%. Enfin, la propension de ces banques à prendre des risques en matière d'octroi de crédits est demeurée à un niveau élevé. De nombreux prêts hypothécaires accordés à des ménages vivant dans leur propre logement continuent de présenter une quotité de financement supérieure à 80%. En outre, la capacité financière des emprunteurs reste faible pour une partie importante des nouveaux prêts octroyés. Dans le même temps, la marge d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur a de nouveau reculé en 2012, alors que le risque de taux d'intérêt est demeuré historiquement très élevé.

Le niveau durablement bas des taux d'intérêt peut entraîner une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse, et ce malgré les mesures déjà prises. Cela renforcerait alors à moyen terme la probabilité et les conséquences d'une correction des prix, qui pourrait par exemple être déclenchée par une forte hausse des taux d'intérêt. C'est pourquoi, indépendamment des exigences réglementaires, ces banques devraient vérifier en permanence leur niveau de résilience et l'adapter si nécessaire. Elles devraient être en mesure de continuer à assumer leurs fonctions importantes pour l'économie, même en cas de fort repli des prix immobiliers et d'augmentation simultanée des taux d'intérêt.

Elles devraient tout particulièrement veiller à ce que les risques de taux d'intérêt actuellement élevés soient évalués avec prudence. Les hypothèses concernant les dépôts d'épargne et les avoirs à vue sont particulièrement importantes. Ces dernières années, dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, ces dépôts se sont révélés être une source de financement exceptionnellement stable. Mais rien ne dit qu'il en sera également ainsi à l'avenir. En effet, si les taux d'intérêt augmentaient, ces dépôts pourraient rapidement reculer. Les banques devraient en tenir compte dans leurs hypothèses concernant la mesure et la gestion des risques de taux d'intérêt auxquels elles sont exposées.

Les banques axées sur le marché intérieur devraient faire preuve de davantage de prudence dans l'octroi de crédits hypothécaires pour l'achat de logements. Dans les critères d'octroi de crédits en matière de quotité de financement, elles devraient tenir compte du fait que les déséquilibres se sont accrus sur le marché immobilier. De plus, dans leur évaluation de la capacité financière des emprunteurs, elles devraient avoir conscience du fait que les taux hypothécaires peuvent progresser fortement. L'utilisation de critères d'octroi de crédits plus prudents est importante pour les banques elles-mêmes, d'abord pour se protéger face aux déséquilibres que j'ai évoqués. Ensuite, parce qu'elle contribuerait à prévenir un accroissement de ces déséquilibres.

Si les risques devaient continuer de croître sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse, il pourrait être nécessaire de prendre de nouvelles mesures réglementaires pour assurer la stabilité financière. La Banque nationale examine régulièrement l'opportunité d'une adaptation du volant anticyclique de fonds propres.